



# Liquidités contre garanties hypothécaires LCGH

## Tarifs appliqués aux banques

<b>1. Champ d'application .....</b>	<b>2</b>
<b>2. Coûts .....</b>	<b>2</b>
2.1 Coûts des tests .....	2
<b>3. Facturation .....</b>	<b>2</b>

En vigueur depuis le 1.3.2024



## 1. Champ d'application

---

Les présents Tarifs règlent les frais à acquitter par les parties pour la prestation «Liquidités contre garanties hypothécaires LCGH».

## 2. Coûts

---

### 2.1 Coûts des tests

Die für den Teilnehmer prozessierten Transaktionen werden wie folgt in Rechnung gestellt:

<b>Coût par test</b>	CHF 4'000.00
----------------------	--------------

Les coûts sont dus pour chaque test effectué dans l'environnement de production. Ceux-ci sont exigibles même si les tests ont échoué et qu'ils doivent être répétés.

Les coûts sont facturés au participant à la fin de l'année pour tous les tests effectués dans l'environnement de production pendant l'année civile écoulée.

Pour les préparatifs initiaux nécessaires à la participation au programme LCGH, deux cycles de test seront effectués (une fois avec la Banque nationale suisse [BNS] et une fois sans la BNS). Toutefois, seul un test sera facturé.

## 3. Facturation

---

Les coûts indiqués dans les Tarifs sont dus dès l'activation dans l'environnement de production des services LCGH pour le participant.

La facture est libellée en CHF et les prix s'entendent hors TVA. SIX Terravis se charge de l'encaissement des frais pour le compte de SIX SIS.